



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 045-214501470-20241125-DEL2024\_117-DE

S<sup>2</sup>LO

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024**

**Délibération n°2024\_117**

**12) Déploiement du bus itinérant France Services sur les quartiers prioritaires de Fleury-les-Aubrais - renouvellement de la convention pour l'année 2025**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq novembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le 18 novembre 2024, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

**Présent·e·s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent·e·s avec procuration :**

Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

**Absent·e·s :**

Mme Karine PERCHERON, Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Sébastien VARAGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35  
Nombre de présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 32

## SOLIDARITES

### **12) Déploiement du bus itinérant France Services sur les quartiers prioritaires de Fleury-les-Aubrais - renouvellement de la convention pour l'année 2025**

#### **Mme Guylène BORGNE, Adjointe, expose**

Les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique constituent une priorité des engagements du Contrat de ville « engagements 2030 » adopté par le Conseil municipal du 27 mai 2024.

Par délibération du 24 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé l'intervention du bus France Services à raison d'une journée par semaine, de juillet à décembre 2024, sur les trois quartiers prioritaires de la Ville, Lignerolles-Hartière, Andrillons-Ormes du Mail et Clos de la Grande Salle.

Pour mémoire, ce dispositif permet aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives en ligne en étant accompagnés par deux agents formés en lien avec 11 opérateurs nationaux officiels. Le bus est équipé avec le matériel et les connections nécessaires pour accéder aux services en ligne et ainsi apporter une information de premier niveau sur les droits et les démarches, un accompagnement dans les démarches administratives en ligne, et un relais auprès des référents des services de l'État en cas de situation complexe.

De juillet à septembre 2024, 341 personnes ont pu bénéficier de rendez-vous. Ces premiers chiffres confirment l'intérêt de ce dispositif permettant l'accès des plus fragiles aux services publics sur le territoire fleurysois.

Au regard du bilan très positif de l'expérimentation, la Ville souhaite que l'itinérance du bus France Service puisse se poursuivre pour l'année 2025 afin de conforter l'offre de services et favoriser l'accès aux droits et démarches administratives.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n° 6094-SG du 1er juillet 2019 relative à la création de France Services,

Vu la charte nationale d'engagement France Services signée le 12 novembre 2019,

Vu la convention France Services des quartiers prioritaires d'Orléans signée le 11 mai 2023,

Vu la délibération n°2024/071 du conseil municipal du 24 juin 2024 approuvant le déploiement du bus itinérant France Services sur les quartiers prioritaires de la Ville,

Vu l'avis de la commission 2 (solidarités - santé - handicap - sécurité - démocratie - état civil - logement - copropriétés - lien intergénérationnel) du 5 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- approuve l'intervention du bus France services sur les quartiers prioritaires de Fleury-les-Aubrais,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, et les éventuels avenants y afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 26 novembre 2024

Pour la Maire,  
La Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/11/2024

Publié le : 27/11/2024

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérécourts citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 045-214501470-20241125-DEL2024\_117-DE

